



LES FOULÉES DU CASTOR

Règlement de course



1 - Lieu, date et nature de la compétition :

- Course des enfants 1000m – départ à 09h00 départ et arrivée sur le port de Chambord à St Dyé sur Loire
- Course 10km – départ à 10h00 départ et arrivée sur le port de Chambord à St Dyé sur Loire
- Course 21km – départ à 09h30 départ et arrivée sur le port de Chambord à St Dyé sur Loire

2 – Organisateur :

Maison de la Loire du Loir-et-Cher 73 rue Nationale 41500 St Dyé sur Loire 02 54 81 68 07 – contact@maisondeloire41.fr – www.maisondeloire41.fr

3 – Conditions de participation :

La participation à la manifestation est conditionnée à :

Catégorie d'âge : les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : baby athlé (6- 12 ans) pour la course des enfants.

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : cadets (16 ans) pour la course des 10km.

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : juniors (18 ans) pour la course des 21km.

Certificat médical : conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass' running, délivrée par la fédération française d'athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation,
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- soit d'une licence compétition délivrée par la FF Tri, la FFCO ou la FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation,
- soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire,
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa photocopie.
- soit d'un Pass Prévention Santé

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Modalités de remise du document : copie à l'inscription

Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de 5€ pour la course enfant payable sur internet lors de l'inscription en ligne. (Inclus une médaille)

Le droit d'inscription est de 10€ pour la course de 10km payable sur internet lors de l'inscription en ligne. (Inclus une médaille)

Le droit d'inscription est de 21€ pour la course de 21km payable sur internet lors de l'inscription en ligne. (Inclus une médaille)

Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au 14/06/2026 minuit pour l'ensemble des courses.

Athlètes handisports :

Selon la situation : Soit les athlètes en fauteuil sont acceptés sauf ceux de type "Handibyke" considérés comme cyclistes par la FFH. Le port du casque est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage. Soit le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Mineurs :

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Dossard :

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Acceptation du présent règlement : le/la concurrent-e accepte sans réserve le présent règlement.



Règlement de course



4 – Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances :

Responsabilité civile : la responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de Groupama 03393128X1006.

Assurance dommages corporels : sauf s'ils ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 - Règles sportives :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Aide aux concurrents : toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite.

Suiveurs : pour les courses de moins de 100 km, aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

Limites horaires : le temps maximum alloué pour la course de 10km est de 1h30,

Le temps maximum alloué pour la course de 21km est de 3h

D'autre part le temps de passage maximum au point PPP est de (préciser le lieu des différentes barrières horaires et les temps de passage maximum)..... Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et sont sous leur seule responsabilité.

Chronométrage : le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard ou à disposer à la chaussure. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. Le transducteur devra être restitué à l'arrivée, en cas de non restitution, il sera facturé 2.00€.

7 – Classements et récompenses :

Classements : il sera établi pour la course 10km et 21 km : 3 premiers classements généraux.

Récompenses :

Une médaille à l'arrivée pour l'ensemble des participants-es

Un trophée pour les 3 premiers au scratch hommes et femmes pour le 21 km 10 km et course enfant

Publication des résultats : les résultats seront publiés sur le site de l'arrivée et sur les sites internet suivants :

Conformément à la loi "informatique et libertés", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

8 – Ravitaillements :

Pour la course 10km :

- Postes de ravitaillement au 5ème km

Pour la course 21km :

- Postes de ravitaillement au km 5ème km, 10ème et 15ème km



Règlement de course



9 - Sécurité et soins :

Voies utilisées :

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents-es devront emprunter le côté droit de la chaussée,

La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel.

Sécurité des participants-es : la sécurité est assurée par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Loir et Cher.

Entraide entre participants-es : tout participant-e est tenu à assistance en cas d'accident d'un-e autre concurrent-e, dans l'attente des secours.

Stands de récupération : il est prévu à l'arrivée des stands de récupération avec kinésithérapeute et podologues (selon le cas).

Protection de l'environnement : tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du- de la participant-e fautif-ve.

10 - Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 1 an.

